

### 2009 : Plan Agir pour la jeunesse

Mise en place des plates formes de suivi et d'appui aux décrocheurs

### Février 2011 : lutte contre le DS

- Améliorer le repérage des jeunes de 16ans et plus ayant décroché de la formation initiale et organiser les échanges d'informations avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes
  - ▶ Obligation de repérer les jeunes sortis sans diplôme (CE : obligation de suivi)
  - ▶ Création de 'l'application sconet-SDO : permet le suivi des actions engagées
  - ▶ SIEI repère les jeunes +16ans ayant quitté le SE sans diplôme et n'étant pas inscrits dans un autre dispositif de formation ; signalement aux responsables désignés par le préfet pour que soit mises en place des mesures d'accompagnement.
- Consolider les coordinations locales pour l'accompagnement des jeunes sortants
  - ▶ Améliorer la réactivité et l'efficacité de la prise en charge
  - ▶ La plate forme réunit l'ensemble des responsables (EN, missions locales, MGI, CFA, collectivités...) ; gestion régionale (DGESCO)
- Créations des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs de +16ans (SIEI)

### Mars 2013 : Réseaux Foquale

- Repérage des décrocheurs +16 ans : SIEI (liste), non réinscrit dans un établissement scolaire
- Réseaux foquale rassemblent les établissements et les dispositifs de l'EN susceptibles d'accueillir les décrocheurs (CFA, lycées, Micro-lycées, MLDS...) et recensent toutes les solutions existantes.
- MLDS : actions de conseil, d'expertise de bilans, suivi des actions de formation et des parcours individuels, évaluation des besoins et accompagnement vers les organismes les mieux adaptés.
- Référents DS nommés dans les établissements à fort taux d'absentéisme en appui aux réseaux et animent les GPDS (CPE, personnels sociaux et de santé), facilitent le retour en formation initiale des jeunes pris en charge dans le cadre du réseau foquale.
- Comité de réseaux (CE, MLDS, CIO) qui communique ou recense les solutions existantes
- Parcours personnalisé de retour en formation dans le cadre d'un contrat « Formation Qualification Emploi » passé avec une PSAD, accompagné par un tuteur de l'EN
- Partenariat privilégié avec l'ASC : mission d'intérêt général, élaborer un projet personnel et professionnel

### Mars 2013 : MLDS

- Accueil, prévention : ↘ les sorties sans qualifications, lutte contre le DS
- Conseil et expertise : prise en charge des décrocheurs +16 ans
- Remobilisation, remotivation, former, qualifier : préparation à l'entrée en formation, remise à niveau, préparation à l'orientation, à l'examen
- Travail en collaboration avec les réseaux foquale
- Les établissements se chargent de la mise en œuvre des actions
- CE : sollicite la MLDS en cas de sortie d'un élève (obligation de suivi et élaborer un parcours ou un projet).

### Circulaire de rentrée 2013 : 20 000 jeunes à faire entrer dans un parcours de réussite

- Réseaux foquale
- Accès aux structures de rattachage (microlycées, ENC...)
- Mieux accompagner dans le choix d'orientation (tutorat)
- Référent DS dans chaque EPLE : prévention, relation E/F
- Dispositif relais (classe relais, ateliers, internat)

### Janvier 2014 : mobilisation contre le DS (Séminaire)

- Les décrocheurs : élèves de 16 à 25 ans quittant le SE sans diplôme (140 000 par an)
- Objectif : retour en formation de 20 000 jeunes/an, diviser par deux le nombre de décrocheurs
- Réseaux foquales :
  - ▶ Recense, coordonnent, mutualisent les infos et développent des structures adaptées au « rattachage »
  - ▶ Contrat avec une plate forme de suivi (contrat d'objectifs), **formation** (dans les filières qui recrutent, solution personnalisée), **emploi**

- **Plateformes d'appui et de suivi du DS** : identifient, contactent et orientent les décrocheurs (prise en charge par les réseaux focales)
- **Référents DS** dans tous les établissements
- **MLDS**
- **Dernier mot donné aux parents** dans les choix d'orientation en fin de 3<sup>ème</sup>
- **Dispositifs/internats relais**
- **Service civique (16-25ans)**
  - ▶ Engagement volontaire de 6 à 12 mois
  - ▶ Mission d'intérêt générale (solidarité, éducation, santé...)
  - ▶ Mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux
  - ▶ Gagner en maturité, en confiance et compétences
  - ▶ 24 à 48h/semaine + versement d'une indemnité mensuelle
  - ▶ Tuteur dans la structure d'accueil et de l'EN pour le suivi
- **Formule en alternance : entre service civique et formation en établissement scolaire**
  - ▶ Engagé 3jours/semaine et accueil dans un établissement (12h)
  - ▶ Renouer avec les apprentissages
  - ▶ Découverte de la pratique professionnelle

### **Novembre 2014 : rapport de presse sur le DS**

- L'école est vécue comme une **source de mal-être** : ∅ motivation, ∅ valorisation, rejet de l'institution
- Jeunes risquant de ne pas réussir leur insertion sociale et professionnelle : ∅ diplôme, chômage, emplois précaires ou peu qualifiés, pauvreté
- **Objectifs 2017** : diviser par 2 le nombre de sorties sans qualification du SE
- **Référent** pour assurer le suivi des mesures mises en place, de l'évolution de la situation
- **Objectif 2020** : abaisser à 9,5% le taux de jeune en dehors de tout système de formation et sans diplôme du 2<sup>nd</sup> cycle du secondaire
- **Trois axes clés pour la lutte contre le DS**
  - ▶ **Mobilisation**
    - ✓ **Dynamique collective** (parents, école, partenaires)
    - ✓ **Semaine de la persévérance scolaire** (ateliers, échanges de pratiques...)
    - ✓ **Expliciter les missions de l'ensemble des personnels** (actions collectives)
    - ✓ **Implications des parents** (espaces parents, rencontres)
    - ✓ **Dispositifs renforcés** (OEPRI, mallette)
    - ✓ **Numéro unique d'assistance et d'information sur le DS** (informations, solutions de formation, accp)
  - ▶ **Prévention**
    - ✓ **Evolution des pratiques pédagogiques**
    - ✓ **Parcours de formation consacré à la prévention du DS**
    - ✓ **Tutorat adulte-élève**
    - ✓ **Développement de cours vidéo en ligne** (utilisable par tous, en soutien d'une reprise de cours...)
    - ✓ **Folios**
    - ✓ **Sentiment d'appartenance et de bien-être** (bienveillance, implication cvc/cvl, temps d'intégration organisé, rester dans la même classe)
    - ✓ **Entraide et collaboration entre élèves** (développer l'esprit collectif)
    - ✓ **Suivi des absences renforcé**
    - ✓ **Accompagnement pour un retour en classe** (maintenir le lien établissement /élève pendant les absences)
    - ✓ **Meilleure prise en charge des jeunes en situation de DS**
    - ✓ **Alliances éducatives** avec des partenaires extérieurs pour une prise en charge adaptée et individualisée, en fonction des besoins du jeune
  - ▶ **Nouvelle chance pour se qualifier**
    - ✓ **Modularité dans les formations** (repasser que les matières échouées au diplôme ; enseignement adapté tout au long de l'année ; validation modulaire et progressive en CAP et bac pro)
    - ✓ **Accompagnement dans son orientation et à la découverte des métiers et des formations** (piidmep, stages...)
    - ✓ **Passerelles entre filières** (passerelles + périodes de détermination de quelques semaines en 2<sup>nd</sup> pro et CAP, découvrir des spécialités différentes et choisir au mieux)
    - ✓ **Gestion des transitions E/C, C/L** (accueil, parrainage entre pairs, aménagements et accp particuliers)
    - ✓ **Allongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans** (en étude)
    - ✓ **Durée complémentaire de formation qualifiante pour les jeunes sortant du SE sans diplôme** (16-25ans sans diplôme, vise à l'acquisition d'un diplôme ou d'une certification pro, accp vers une structure du SPO)
    - ✓ **Pratiques de remédiation innovantes** (E2C, micro-lycées...)
    - ✓ **PSAD**
    - ✓ **Compte personnel de formation** (quota d'heures de formation, alimenté par le temps passé en entreprise)

- ✓ **Procédures disciplinaires** (punitions adaptées, l'exclusion favorise la rupture)
- **Absence de 4 demi-journées sur un mois sans motif valable**
  - ▶ **Convocation des parents par le CE** (rappel de leurs obligations, mesures d'accompagnement proposées, soutien à la parentalité, REAP)
  - ▶ **Concertation en commission éducative** (rechercher l'origine du cmpt + réponse éducative personnalisée)
  - ▶ **PEC par l'AS** (rechercher les causes du problème : familiales, sociales, psychologiques, scolaires, orientation)
  - ▶ **Dossier transmis à l'IA**
- **Persistance de l'absentéisme : 10 demi-journées par mois**
  - ▶ CE et communauté éducative : mise en place d'un **dispositif d'aide et d'accompagnement adapté et contractualisé** avec les responsables
  - ▶ Désignation d'un **référént** pour assurer le suivi
  - ▶ Nouveau signalement à l'IA si les absences persistent
- **Saisine du Procureur de la République** si toutes les tentatives de remédiation ont échoué (assiduité non rétablie), mise en place d'une procédure pénale

### **Décembre 2014 : droit au retour en formation**

- Pour les sortants du SE sans qualification professionnelle
- 16-25 sans diplôme
- l'accueil dans la formation dispensée sous statut scolaire ou d'étudiant s'effectue dans la limite des places disponibles
- Formation qualifiante sous statut de stagiaire de la formation continue ou de salarié

### **Mars 2015 : droit au retour en formation initiale pour les sortants du SE sans qualification professionnelle**

- Jeunes de **16 à 25 ans** ne possédant **aucun diplôme** ou possédant un **baccalauréat général** qui ne permet pas la reconnaissance d'une qualification professionnelle.
- Bénéficier d'une **information relative aux possibilités de retour en formation** : jeunes repérés dans le cadre du SIEI, le cadre des PSAD, dans les organismes de SPRO...
- Droit au retour sous **différents statuts** : élève, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle
- Objectif : **acquisition d'une qualification** sanctionnée par un diplôme (GT ou pro ou par une certification inscrite au RNCP)
- **Sortants avec un diplôme général** : la possibilité de retour peut s'effectuer sous **statut scolaire**; l'objectif visé est d'acquérir un diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP (*répertoire nationale des certifications pro*).
- **Accueil** réalisé par les structures contribuant au **SPRO**
- **Prise de contact** : numéro gratuit, mail ou courriel ou se rendre dans un des organismes du SPRO
  - ▶ **Premier contact** : fixer la date d'un **premier entretien** avec un représentant d'un organisme ou d'une structure contribuant au SPRO, qui deviendra le **référént** tout au long du processus de formation, de la définition de son projet à sa réalisation.
  - ▶ Définir l'organisation de son parcours de formation.
- **La formation** : intégration totale/partielle dans une classe, formation dans une structure de type micro-lycée, actions relevant de la MLDS (de type « réparation de l'examen par alternance » - MOREA), etc.
  - ▶ **Affectation dans un établissement** en fonction des places disponibles.
  - ▶ Formation sous **statut de stagiaire de la formation professionnelle** dans un centre de formation d'apprentis
  - ▶ **Parcours personnalisés** construits et formalisés dans un **document co-signé** par le jeune, le référént et le chef de l'établissement d'accueil, fixant les **objectifs visés** et les moyens pour y parvenir. Ce document sera
- **Retour en formation dans le cadre scolaire** : l'élève bénéficie des **mêmes droits** et il est soumis aux **mêmes obligations** que les autres élèves,
- **Modalités pédagogiques adaptées** et prise en compte les acquis du jeune pour organiser son EDT et ses activités
- Le jeune bénéficie de l'ensemble des dispositions favorisant la réussite des élèves : tutorat, stages de mise à niveau, accompagnement personnalisé, etc.
- **Après** :
  - ▶ **Poursuite éventuelle de la formation** concerne les élèves qui, n'ayant pas de diplôme
  - ▶ **Bilan** établi par le CE et l'équipe éducative de l'établissement d'accueil (sur les compétences/connaissances acquises et sur le déroulement du parcours de formation). Transmis au référént qui a suivi le jeune pendant sa formation.
  - ▶ **Entretien avec le référént** : **poursuite de la formation** ou **l'inflexion du parcours**, selon les modalités définies avec l'établissement.

### **Novembre 2015 : Parcours aménagé de formation initiale**

- **Objectif** :
  - ▶ Prévenir l'abandon précoce
  - ▶ Sortir de l'univers scolaire tout en conservant son statut scolaire et les droits qui y sont liés
  - ▶ Prendre du recul
- **Parcours individualisé**
  - ▶ intégrer des activités d'un autre type (*moins scolaires*) : service civique, parcours citoyen, stages, clauses sociales...
  - ▶ suivi par un tuteur
  - ▶ durée du parcours individualisée (un an maxi)
  - ▶ contrat d'objectifs proposé par le CE en lien avec le jeune et la famille

- **Volontaires de 15ans+** repérés par les équipes éducatives (GPDS) – *majoritairement scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré*
- **Mise en place du parcours**
  - ▶ **Repérage** : par tous (CPE, enseignants, GPDS)
  - ▶ **Accueil** pluriel dans le cadre des **alliances éducatives** (interne et externe) pour une réponse individualisée et collective
  - ▶ **Diagnostic** : difficultés et potentialités du jeune
  - ▶ **Définition du parcours** : contrat d'objectifs individualisé, validé par le CA et le DASEN (service civique, stages...)
  - ▶ **Création d'un MEF** (*module élémentaire de formation*) PAFI
  - ▶ **Suivi** par un référent
  - ▶ **Bilan** : valorisation de l'expérience et des compétences acquises (Folios)
- **Réussites** : favoriser les alliances éducatives pour une prise en charge partenariale, renforcement et mobilisation du GPDS
- **Risques** : DS à moyen terme, exclusion temporaire déguisée (déresponsabilisation de l'établissement), temps scolaire perdu

### **Décembre 2015 : Tous mobilisés pour vaincre le DS**

- 110 000 décrocheurs (*140 000 en 2010*)
- 494 000 des 18-24 ans sans diplôme (*620 000 en 2010*)
- Objectif de passer sous la barre des 10% des 18-24 ans sans diplôme est atteint (*9% en France, 11% en Europe*)
- **Prise en charge renforcée**
  - ▶ **Droit au retour en formation** : 16-25 ans sans diplôme ni qualification professionnelle
  - ▶ **PAFI** : 15+ volontaires, en risque de DS et scolarisés dans un établissement du 2<sup>nd</sup> degré
  - ▶ **PSAD** regroupe les acteurs de formation, d'orientation et d'insertion (missions locales, EPLE, CFA, greta, collectivités territoriales, E2C....)
  - ▶ **Alliances éducatives** : renforcer la collaboration autour du jeune ; coordonnent les interventions des différents professionnels (équipes éducatives et partenaires extérieurs)
  - ▶ **Semaine de la persévérance scolaire** : valoriser le travail réalisé tout au long de l'année en matière de prévention du DS et mobiliser l'ensemble des acteurs et partenaires concernés
  - ▶ **Droit de redoubler** dans son établissement d'origine
  - ▶ **Structures de retour à l'école** (mico-lycées...)
  - ▶ **Service militaire volontaire** : favoriser l'insertion sociale et professionnelle (17-25 ans) ; alternance formation militaire et formation à caractère professionnelle, civique ou scolaire ; objectif : retrouver le chemin de la formation, obtenir un 1<sup>er</sup> emploi ou reprendre une activité professionnelle.
  - ▶ **Clauses sociales de « formation »** : permettre à un jeune en situation de DS de suivre un parcours d'insertion dans le monde de l'entreprise et de construire un projet professionnel.
  - ▶ **Service civique aménagé** : combiner engagement citoyen et un suivi personnalisé du jeune ayant quitté le SE sans qualification. Deux formules : une à temps plein, et une en alternance avec des périodes de formation sous statut scolaire.
- **Dispositifs et actions**
  - ▶ OEPRI
  - ▶ Mallette
  - ▶ Espaces parents
  - ▶ Formation des enseignants à la prévention du DS
  - ▶ Accompagnement pour favoriser la réussite et le bien-être : mobilisation des psychologues de l'EN
- **S'informer**
  - ▶ Ma seconde chance (Onisep)
  - ▶ Reviens te former
  - ▶ Mon orientation en ligne (Onisep)

### **Novembre 2016 : Tous mobilisés pour vaincre le DS (dossier de presse)**

- Désormais inférieur à celui de l'Allemagne et du Royaume-Uni, nous passons enfin **en dessous des 100 000 jeunes** qui sortent annuellement du SE sans diplôme (140 000 en 2010)
- **Une politique ambitieuse** :
  - ▶ **Prévenir** : pratiques pédagogiques adaptées, formation des enseignants, collaboration et coéducation (mallette, OEPRE), semaine de détermination (mieux s'orienter), parcours avenir, parcours d'aménagement de la formation initiale
  - ▶ **Accompagner** : droit à une nouvelle chance (redoublement dans l'établissement d'origine, structures de retour à l'école)
  - ▶ **Fédérer** : politique partenariale (PSAD, alliances éducatives, clauses sociales)
- **Une mission de tous les membres des équipes éducatives**
  - ▶ **Coopération** renforcée au sein des EPLE
  - ▶ **Formation continue** des enseignants à la prévention du DS (repérage, travail collectif)

- ▶ [Alliances éducatives](#) coordonnent les interventions des différents professionnels (parents inclus) de la sphère éducative et des partenaires extérieurs autour du jeune.
- ▶ Des parents mieux associés à la scolarité de leurs enfants : la [mallette des parents](#) (débat)
- ▶ Semaine de la persévérance scolaire pour mettre en lumière tout ce qui est fait dans l'année
- ▶ [Mieux accompagner dans l'orientation](#), à la découverte des métiers et formations : [Parcours Avenir](#) (se familiariser avec le monde économique et professionnel, développer l'esprit d'initiative et la compétence à entreprendre ; journée d'accueil et d'intégration en lycée pro et CAP, jumelage entre collèges, CFA et lycées pro, période de consolidation)
- ▶ [Aménager le parcours](#) des élèves en risque de décrochage : [PAFI](#) proposé aux 15-19 ans (temps de respiration et prise du recul)